



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9758^e séance

Mercredi 23 octobre 2024, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Hauri	(Suisse)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Dai Bing
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Guyana	M ^{me} Benn
	Japon	M. Mikanagi
	Malte	M. Camilleri
	Mozambique	M. Afonso
	République de Corée	M. Cho
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Sierra Leone	M. George
	Slovénie	M ^{me} Jurečko

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine
(S/2024/730)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2024/730)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Valentine Rugwabiza, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, et S. E. M. Omar Hilale, Représentant permanent du Maroc, en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/730, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Rugwabiza.

M^{me} Rugwabiza (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la Suisse de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je vous remercie, Monsieur le Président, de présider la présente séance, qui revêt une importance particulière à l'approche du vote du Conseil sur le renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

J'ai l'honneur aujourd'hui encore de présenter aux membres le dernier rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2024/730) et de rendre compte au Conseil des faits récents sur le plan politique et en matière de sécurité, ainsi que des principales réalisations de la Mission dans l'exécution de son mandat, malgré les difficultés opérationnelles qui persistent.

J'aborderai la dynamique positive et les possibilités découlant du dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés actifs, ainsi que les progrès constants qui

sont accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, notamment l'organisation d'élections locales, le renforcement de la gestion des frontières et l'extension de la présence et de l'autorité de l'État, avec une appropriation locale accrue de l'action menée en faveur de la paix et de la cohésion sociale.

J'ai le plaisir d'annoncer que la dissolution de six groupes armés et de trois factions de groupes armés signataires de l'Accord politique est restée d'actualité et a abouti au désarmement et à la démobilisation de leurs combattants, dont certains ont intégré les forces armées nationales. Néanmoins, il demeure capital de renforcer la mise en œuvre des activités de réintégration économique aux fins d'un retour effectif et durable des ex-combattants dans leurs communautés.

Les discussions se sont poursuivies entre le Gouvernement centrafricain et les groupes armés actifs, dans le but que ces derniers reviennent à l'Accord politique. La décision du Mouvement patriotique pour la Centrafrique de se retirer de la Coalition des patriotes pour le changement et de renoncer à la lutte armée a été accueillie avec satisfaction par le Gouvernement centrafricain, et un dialogue direct a été engagé en vue du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de ses combattants.

Le 28 août, les participants à la huitième réunion de coordination sur la mise en œuvre de l'Accord politique et de la feuille de route conjointe de Luanda, présidée par le Premier Ministre, ont insisté sur l'occasion sans précédent d'accélérer les pourparlers avec la Coalition des patriotes pour le changement afin d'obtenir la démobilisation, le désarmement et la réintégration durables de tous les combattants encore actifs en République centrafricaine.

Par conséquent, le Gouvernement s'est montré ouvert au dialogue avec les membres de la Coalition des patriotes pour le changement en vue de leur retour à l'Accord politique, après que certains dirigeants politiques et militaires de la Coalition ont fait des déclarations indiquant qu'ils étaient prêts à renoncer à la lutte violente et à cesser les hostilités. J'appelle les organisations régionales et sous-régionales, en particulier les garants de l'Accord politique et les médiateurs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à soutenir plus avant la dynamique politique actuelle en facilitant le dialogue entre le Gouvernement et les dirigeants de groupes armés de la Coalition qui ont exprimé la volonté de renoncer à la violence et de revenir à l'Accord politique, seul instrument politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

La MINUSCA a intensifié son appui multiforme aux mécanismes préfectoraux de mise en œuvre, qui se sont révélés cruciaux pour favoriser la cohésion sociale et renforcer la prévention des conflits. Cet appui s'est traduit par une multiplication des initiatives locales visant à promouvoir la prévention des conflits et une réponse rapide aux alertes relatives à la protection des civils. À cet égard, une série de conférences ont été organisées dans les préfectures pour encourager une transhumance pacifique et prospère, pour donner suite aux décisions de la conférence nationale de haut niveau du 13 mai sur la transhumance. La MINUSCA a concouru à l'application de ces décisions par l'intermédiaire d'un programme d'activités menées pour contribuer à la prévention des conflits, renforcer la sécurisation progressive des couloirs de transhumance par les forces de sécurité intérieures et favoriser la coopération transfrontière.

Le 8 août, le Ministre de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local, le Ministre de l'intérieur chargé de la sécurité publique et moi-même avons lancé les travaux de construction du premier poste frontalier multiservices en République centrafricaine, dans la localité de Bembéré, à la frontière avec le Tchad. Ce projet phare fait partie du plan d'action décennal pour la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des frontières et regroupera des services civils et militaires, permettant une meilleure gestion de la circulation des biens et des personnes et contribuant ainsi à renforcer la sécurité et la stabilité régionales.

Les préparatifs des élections locales continuent de progresser, suite à la promulgation du code électoral, le 2 juillet, et à des contributions financières supplémentaires versées au fonds de réserve électoral géré par le Programme des Nations Unies pour le développement. Cette dynamique a été alimentée par l'engagement soutenu du Gouvernement en faveur des élections, favorisé par le soutien multidimensionnel de la MINUSCA, notamment grâce à ses bons offices et à son assistance technique.

Les élections locales sont un élément clef de l'Accord politique et offrent une occasion sans pareille d'améliorer la gouvernance au niveau local. Alors que la population centrafricaine va pouvoir élire ses représentants locaux pour la première fois depuis près de 40 ans, le Gouvernement centrafricain, la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont renforcé leur collaboration pour mobiliser une participation large et effective des groupes marginalisés en tant qu'électeurs et candidats, en particulier les femmes et les personnes déplacées. En conséquence, 30 000 actes de naissance ont été délivrés à

des membres de groupes vulnérables, leur permettant de s'inscrire sur les listes électorales lors du processus d'inscription qui devrait débiter le mois prochain. Il s'agit là d'un pas important vers un cycle électoral inclusif dont le point d'orgue sera les élections générales prévues pour la fin de l'année 2025.

À cet égard, l'achèvement du prochain cycle électoral 2025-2026 revêt la plus haute importance, notamment pour renforcer la stabilité institutionnelle. Il faudra pour cela que l'aide multidimensionnelle de la MINUSCA, qui reste essentielle, soit assortie de ressources suffisantes, afin d'assurer la tenue d'élections inclusives, transparentes et pacifiques.

Le 30 septembre, la Ministre des affaires étrangères, le représentant de l'UNICEF dans le pays et moi-même avons signé le protocole de transfert des enfants associés à des groupes et forces armés aux autorités civiles, marquant une évolution majeure dans la protection des droits des enfants en République centrafricaine. Cette étape importante témoigne de l'engagement des autorités nationales à améliorer les dispositifs de protection de l'enfance, en particulier au vu de l'augmentation du recrutement et de l'utilisation d'enfants par la milice Azandé Ani Kpi Gbé dans la préfecture du Haut-Mbomou. La mobilisation récente de la Mission a permis d'identifier et de libérer 73 enfants des rangs de la milice Azandé Ani Kpi Gbé pour qu'ils participent à des programmes de réintégration et reprennent le chemin de l'école.

La MINUSCA a continué d'étendre ses activités dans des zones de tension où elle n'avait jamais été présente auparavant, afin d'appuyer l'extension de l'autorité de l'État. Le 13 juillet, en compagnie du Ministre chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, ainsi que de représentants du Fonds des Nations Unies pour la population, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial, j'ai effectué une visite sur le terrain dans les villes d'Obo et de Bambouti, à la frontière avec le Soudan du Sud. Il me plaît d'annoncer que l'intervention de la MINUSCA dans le Haut-Mbomou, en étroite collaboration avec le Gouvernement, a permis le retour de 2 000 réfugiés centrafricains du Soudan du Sud, grâce à l'amélioration des conditions de sécurité et de l'accès aux services de base.

La MINUSCA continue de réaliser des progrès notables dans le cadre de son appui au rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays. Au cours de la période considérée, la Mission a apporté un appui logistique au déploiement de trois gouverneurs, de 14 préfets et de 62 sous-préfets, tout en renforçant les capacités de plus

de 2 500 fonctionnaires en vue d'améliorer la fourniture de services essentiels. En outre, la Mission a consacré des ressources considérables à la création de conditions de travail acceptables pour les fonctionnaires déployés sur le terrain dans des zones reculées, en construisant ou en remettant en état 50 structures administratives au cours des deux dernières années.

La validation de la nouvelle politique et stratégie de défense nationale constitue une avancée majeure dans la constitution d'une armée républicaine représentative de la diversité de la République centrafricaine. Je félicite le Gouvernement de son engagement à s'acquitter de ses fonctions souveraines de protéger sa population et son intégrité territoriale. La MINUSCA continuera d'apporter son soutien au Gouvernement en ce qui concerne les réformes du secteur de la sécurité et les cadres stratégiques de gouvernance.

Je voudrais attirer l'attention des membres sur l'environnement opérationnel, qui devient de plus en plus difficile en raison d'un changement dans la politique nationale d'importation de carburant qui a perturbé l'approvisionnement en carburant de la MINUSCA. Cette situation compromet la capacité de la MINUSCA de continuer de fournir un soutien optimal et de préserver la dynamique créée en ce qui concerne l'extension de l'autorité de l'État.

La mise en œuvre efficace des tâches prioritaires du mandat de la MINUSCA est intrinsèquement liée au règlement des immenses problèmes d'accès en République centrafricaine et requiert des moyens supplémentaires en matière de génie pour accroître l'accessibilité des routes et la mobilité de la Mission. Ces deux dernières années, la MINUSCA a construit ou remis en état plus de 2 000 kilomètres de routes, 131 ponts et 37 pistes d'atterrissage.

La MINUSCA continue de jouer un rôle déterminant en créant les conditions propices à la progression du processus de paix et du processus politique, notamment en facilitant la mise en œuvre du processus de paix par les partenaires de développement et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'en appuyant les populations et les administrations locales, en protégeant les civils et en aidant le Gouvernement à rétablir son autorité sur l'ensemble du territoire. En dépit des efforts remarquables déployés et des résultats notables obtenus depuis le lancement de la Mission, il existe toujours un risque que les progrès accomplis soient compromis. Les progrès tangibles et transformateurs réalisés en étroite collaboration avec le Gouvernement centrafricain doivent maintenant être étendus et consolidés, et le rôle

de la MINUSCA reste essentiel. Nous comptons dès lors sur l'appui constant et concerté du Conseil pour proroger le mandat de la MINUSCA d'une année supplémentaire et mettre à sa disposition, en temps voulu, des ressources suffisantes aux fins de la mise en œuvre de ce mandat.

Pour terminer, je joins ma voix à celle du Secrétaire général et exprime ma gratitude au personnel civil et en tenue de la MINUSCA, ainsi qu'à l'équipe de pays des Nations Unies, pour le dévouement dont ils font preuve dans l'accomplissement de leurs mandats, souvent dans des conditions difficiles. Je remercie sincèrement les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission, ainsi que les organisations régionales, multilatérales et non gouvernementales et les pays donateurs de leur contribution inestimable à la paix en République centrafricaine.

Le Président : Je remercie M^{me} Rugwabiza de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Hilale.

M. Hilale : Qu'il me soit permis d'entamer mon propos en remerciant la présidence suisse du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre pour l'opportunité qui m'est offerte de m'adresser au Conseil au nom de la Commission de consolidation de la paix en ma qualité de Président de la formation République centrafricaine.

Je souhaiterais remercier vivement la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), M^{me} Valentine Rugwabiza, pour sa présentation exhaustive et détaillée du rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2024/730). Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à ses efforts, ainsi qu'à ceux de l'ensemble de la MINUSCA, et l'assurer de l'appui et de la coopération constante de la formation République centrafricaine.

Je ne vais pas m'attarder sur la situation en République centrafricaine, après l'exposé substantiel qu'en a fait la Représentante spéciale. Je voudrais cependant souligner que nous sommes réunis à un moment décisif, voire un tournant crucial du parcours de la République centrafricaine vers une paix et une stabilité pérennes. Sous le leadership du Président Faustin Archange Touadera, la République centrafricaine s'est attelée résolument à l'instauration d'un changement de paradigme, avec comme objectif de sortir le pays d'une situation de crise prolongée et de dépendance de l'assistance humanitaire

vers le relèvement et le développement durable, afin de permettre à la République centrafricaine d'exploiter pleinement ses potentialités et ses riches ressources.

C'est pourquoi, en septembre 2024, le pays a adopté un nouveau plan national de développement. Ce cadre ambitieux non seulement de répondre aux besoins immédiats de la population centrafricaine, mais s'inscrit également dans une vision à long terme de paix, de réconciliation, de justice et de prospérité pour l'ensemble des Centrafricains. Ce plan traduit particulièrement une détermination de la part des autorités centrafricaines de ne pas céder au désespoir en raison de la persistance des violences, des crises humanitaires et des divisions internes, en présentant une réponse proactive et globale aux causes profondes de ces défis. La formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix se félicite de l'adoption de ce plan ambitieux, fruit de consultations larges et inclusives, intégrant les voix et les perspectives de toutes les couches de la société centrafricaine. En tant que partenaire indéfectible de la République centrafricaine, nous restons engagés à accompagner la mise en œuvre de ce cadre stratégique, qui ne se limite pas à la croissance économique, mais qui embrasse une vision de paix, de réconciliation et de prospérité pour tous les Centrafricains, notamment à travers les axes suivants.

Premièrement, le pilier du dialogue inclusif et la réconciliation. La paix ne peut être atteinte autrement que par la discussion et la compréhension mutuelle. C'est pourquoi nous saluons les projets de mise en place de plateformes de dialogue qui rassemblent toutes les parties prenantes : les groupes armés, les autorités gouvernementales, la société civile et les communautés locales, ainsi que la promotion de programmes de réconciliation qui encouragent les communautés à se rassembler, à échanger, à guérir et à vivre ensemble.

Deuxièmement, le renforcement des capacités des institutions. Garantir que les institutions soient à la hauteur des défis actuels est un élément fondamental pour le développement. C'est pourquoi nous encourageons l'investissement dans les capacités des autorités à servir et protéger efficacement les citoyens, maintenir l'ordre et garantir la sécurité sur l'ensemble du territoire, ainsi que le rétablissement de l'autorité de l'État dans les zones reculées, où l'absence de services de base a souvent entamé la confiance de la population dans ses institutions, qui doivent être le reflet de leurs aspirations et de leurs besoins légitimes.

Troisièmement, la garantie de l'accès à la justice et le renforcement de l'état de droit. L'accès à la justice pour tous, sans distinction, et l'état de droit sont les principes fondamentaux de toute société pacifique. C'est pourquoi nous nous félicitons des engagements additionnels pris pour la mise en place des mécanismes d'accès à la justice, et la priorisation de la lutte contre l'impunité, y compris pour les crimes graves commis pendant les conflits.

Quatrièmement, le développement économique inclusif, qui est crucial pour la stabilité à long terme de la République centrafricaine. C'est pourquoi nous sommes encouragés par le fait que le plan prévoit des investissements dans les infrastructures, les transports et l'énergie pour stimuler l'économie locale, encourager l'entrepreneuriat, favoriser la création d'emplois et réduire les motivations à la violence pour des communautés plus résilientes face aux crises.

Cinquièmement, la participation citoyenne, car chaque Centrafricain a un rôle à jouer dans la construction de son pays. Nous croyons fermement que le renforcement des capacités des organisations de la société civile joue un rôle déterminant dans la promotion de la paix, de la démocratie et des droits humains. Nous saluons à cet égard l'engagement pris pour garantir que les voix de la population soient entendues et prises en compte dans les processus décisionnels.

Cela m'amène à parler d'un rendez-vous crucial pour la République centrafricaine durant les mois à venir, comme l'a si bien dit la Représentante spéciale et Cheffe de la MINUSCA. Après un énième report, la République centrafricaine s'apprête à organiser des élections locales en 2025. Celles-ci représentent une opportunité unique pour promouvoir la gouvernance locale avec des élus directement responsables devant les citoyens, contribuant ainsi à l'avancement du processus de décentralisation en République centrafricaine et à assurer l'effectivité de l'autorité de l'État, en s'attaquant à l'une des causes profondes des crises politico-sécuritaires dans le pays.

Les élections locales de 2025 ne seront pas seulement un événement politique, mais un catalyseur pour la mise en œuvre effective du plan national de développement. Elles ouvriront la voie à une gouvernance plus inclusive, transparente et réactive, essentielle pour bâtir un avenir de paix et de prospérité pour l'ensemble du peuple centrafricain. Elles joueront un rôle crucial dans les domaines suivants.

Premièrement, le renforcement de la démocratie locale, en permettant d'élire des représentants qui reflètent les aspirations et les besoins des communautés.

Deuxièmement, la participation des citoyens dans le processus décisionnel, en renforçant l'appropriation locale des initiatives de développement, ce qui est essentiel pour la réussite du plan national de développement.

Troisièmement, la responsabilité et la transparence, en incitant les élus locaux à rendre des comptes à leurs électeurs, ainsi qu'à être transparents dans la gestion des ressources et des projets de développement, améliorant ainsi la confiance entre les citoyens et leurs institutions.

Quatrièmement, l'alignement des projets sur les besoins locaux, en permettant d'identifier et de prioriser les besoins spécifiques des communautés, assurant que les projets du plan national de développement soient alignés sur les réalités locales. Cela garantira que les ressources sont utilisées de manière efficace et ciblée.

Cinquièmement, la création de partenariats, en facilitant la création de partenariats entre les autorités locales, les organisations non gouvernementales et les acteurs privés. Ces collaborations seront essentielles pour soutenir la mise en œuvre du plan national de développement et garantir une approche intégrée au développement.

Il est donc essentiel que les élections locales se tiennent dans les délais pour s'assurer de boucler le cycle électoral entamé en 2020, avant le début du prochain cycle prévu en décembre 2025.

Le soutien financier des partenaires de la République centrafricaine au fonds de réserve du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dédié à ces élections est crucial. Il est important de maintenir l'élan généré par l'engagement soutenu du Gouvernement centrafricain en faveur de ces élections et par les récentes contributions au fonds commun géré par le PNUD. La formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix continuera à jouer un rôle complémentaire essentiel dans l'appui à l'organisation de ces élections, ainsi qu'à la mise en œuvre du plan national de développement, en mettant l'accent sur les aspects suivants.

Premièrement, en ce qui concerne l'accompagnement des efforts de mobilisation de ressources, la formation poursuivra son plaidoyer auprès des partenaires bilatéraux, internationaux et régionaux en vue de faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires pour soutenir ces efforts de développement et

de paix. Des efforts ont déjà été mis en œuvre dans ce cadre, ici à New York, à travers des démarches conjointes avec le Représentant permanent de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies et la Sous-Secrétaire générale en charge du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, que nous remercions pour son appui et son soutien.

Deuxièmement, s'agissant de la coordination des acteurs, la formation continuera à servir de plateforme de coordination entre les différents acteurs nationaux et internationaux, assurant que nos efforts soient alignés et efficaces en soutien aux priorités de la République centrafricaine en matière de consolidation de la paix. Une réflexion est en cours pour aboutir à un plan d'action, basé sur les priorités du pays, qui prenne en compte les avantages comparatifs et les capacités des différents acteurs, afin d'insuffler une nouvelle dynamique à nos partenariats et accompagner au mieux les efforts de paix et de développement de la République centrafricaine.

Troisièmement et enfin, concernant le suivi des progrès, nous nous engageons à continuer à suivre de près les progrès réalisés en République centrafricaine afin d'ajuster nos stratégies en fonction de l'évolution de la situation et des résultats obtenus.

Avant de conclure, qu'il me soit permis de rappeler que la MINUSCA demeure un partenaire primordial pour les efforts de consolidation de la paix en République centrafricaine. Ce n'est pas seulement une force de maintien de la paix, elle est également un partenaire essentiel dans le processus de stabilisation et de développement. C'est pourquoi elle doit tenir compte des réalités sur le terrain afin de suivre et d'appuyer les évolutions en République centrafricaine de la manière la plus efficace possible. Cependant, comme toutes les missions de maintien de la paix, la MINUSCA n'a pas et ne devrait pas avoir vocation à durer indéfiniment. Il nous revient donc à nous, en tant que communauté internationale, de renforcer notre soutien à la République centrafricaine afin d'éviter la perte d'acquis durement gagnés à travers le déploiement de la MINUSCA.

La République centrafricaine envisage son avenir avec détermination et engagement, et nous devons saisir cet élan encourageant en vue d'inscrire définitivement le pays sur la voie du relèvement. Si la tâche qui l'attend paraît immense, avec un soutien sans faille de tous ses partenaires, la République centrafricaine aura les capacités nécessaires pour réaliser sa vision et atteindre son ambition de bâtir une nation où la paix, la sécurité et la prospérité seront accessibles à tous.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Hilale de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour son exposé, et je tiens à lui redire le plein soutien de la France. Je remercie également le Représentant permanent du Maroc, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, et je salue la présence parmi nous du Représentant permanent de la République centrafricaine.

La France salue les efforts du Gouvernement de la République centrafricaine pour la mise en œuvre du processus de paix. Il faut que la décentralisation de ce processus se poursuive. La tenue des premières élections locales depuis 1988 doit y contribuer. C'est une étape importante qui doit permettre à tous les Centrafricains de participer à la vie démocratique du pays. La France encourage les autorités centrafricaines à créer les conditions favorables à la tenue d'élections libres, transparentes et inclusives. Le plein exercice des droits civils et politiques de tous les Centrafricains, en particulier des femmes, de la jeunesse et des membres de la société civile, doit être garanti. La France prévoit une contribution à hauteur de 2 millions d'euros au fond du Programme des Nations Unies pour le développement afin de soutenir l'organisation de ces élections si les conditions sont réunies.

La France salue les efforts entrepris par le Gouvernement pour faire face à la porosité des frontières via la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des frontières. La construction du poste de Bémberé, à la frontière avec le Tchad, témoigne de cet engagement.

La démarche du Gouvernement à l'égard des groupes armés qui ont exprimé leur volonté de cesser les hostilités doit être soutenue par la communauté internationale. Tous les autres groupes armés doivent déposer les armes.

La France salue la validation du plan national de développement, qui doit permettre à la République centrafricaine d'avancer sur la voie d'un développement durable. La situation en matière de sécurité reste toutefois fragile dans les zones frontalières, le long des couloirs de transhumance et autour des sites miniers. Les affrontements armés perdurent, alimentés par la compétition pour les ressources naturelles. Les armes et les combattants continuent de circuler entre la République centrafricaine et les États voisins. Tout cela constitue une menace pour

la stabilité non seulement du pays, mais de l'ensemble de la région. La situation humanitaire, aggravée par les répercussions des conflits dans les pays frontaliers, est préoccupante.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) reste essentielle pour faire face à ces défis. Elle apporte un soutien déterminant aux autorités centrafricaines dans la lutte contre les groupes armés. Elle fournit un appui logistique aux Forces armées centrafricaines et elle soutient le processus national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Elle joue un rôle clef en soutenant l'extension de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, qui a été élevée au rang de tâche prioritaire en 2023.

La MINUSCA doit être en mesure de poursuivre ses efforts en faveur de la paix et la sécurité dans le pays, en lien avec les autorités centrafricaines. Elle doit pouvoir le faire de façon efficace en disposant des moyens nécessaires. Il s'agit de permettre une présence renforcée dans les zones où la situation humanitaire et en matière de sécurité est la plus fragile afin d'assurer la protection des civils. À cet égard, la France renouvelle sa condamnation des violations des droits de l'homme, qui doivent cesser. Le respect du droit international humanitaire s'applique à tous.

Il s'agit aussi d'apporter un soutien clef à l'organisation des élections et de permettre à la Représentante spéciale de poursuivre sa mission de bons offices pour faire avancer le processus de paix. Dans cette perspective, la France travaillera avec l'ensemble des membres du Conseil et avec la République centrafricaine sur le renouvellement du mandat de la Mission en novembre.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Guyana et des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Mozambique, la Sierra Leone et mon pays, l'Algérie.

Nous remercions sincèrement M^{me} Valentine Rugwabiza, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), de son important exposé au Conseil sur la situation en République centrafricaine. Nous remercions le personnel des Nations Unies sur le terrain, ainsi que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police déployés en République centrafricaine de leur dévouement sans faille. Nous remercions également

M. Omar Hilale, Représentant permanent du Royaume du Maroc, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, de son exposé.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana tiennent à remercier M. Edmond Mulet d'avoir mené l'examen stratégique indépendant de la MINUSCA. Nous prenons note de ses recommandations, en particulier celles adressées au Conseil de sécurité, qui alimenteront nos délibérations sur le renouvellement du mandat de la MINUSCA.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana sont préoccupés par les défis multidimensionnels auxquels se heurte la République centrafricaine, et souhaiteraient aborder trois questions spécifiques.

Premièrement, en ce qui concerne la situation politique, nous saluons les efforts que continue de faire le Gouvernement pour mettre en œuvre l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Nous nous félicitons également des progrès mis en évidence à l'occasion de la huitième réunion de coordination sur le processus politique et de paix, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre initiale de la politique nationale de gestion des frontières. Nous jugeons encourageante l'initiative du Gouvernement d'ouvrir le dialogue avec les groupes armés qui ont exprimé leur volonté de prendre de nouveau part au processus de paix, et nous continuons d'appeler tous les groupes armés à se rallier à ce processus ou à renouveler leur engagement en sa faveur. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana félicitent le Gouvernement centrafricain pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration, avec l'appui de la MINUSCA. Nous exhortons donc les autres membres des groupes armés à intégrer ce programme. Il demeure essentiel que les opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration soient menées dans le cadre du programme national.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana déplorent que les élections locales prévues pour 2024 aient dû être reportées à l'année prochaine. Néanmoins, nous prenons note de ce que les préparatifs des élections avancent, et nous réaffirmons notre soutien à ces mesures importantes dont le but est de consolider la démocratie dans le pays. Nous demandons instamment à la MINUSCA et aux partenaires de la République centrafricaine de renforcer l'assistance électorale, notamment en contribuant au fonds de réserve géré par le Programme des Nations Unies pour le développement. Nous exhortons

les autorités centrafricaines à renforcer les mesures de confiance visant à promouvoir des élections inclusives et crédibles.

Deuxièmement, sur le plan de la sécurité, les trois membres africains du Conseil et le Guyana restent préoccupés par la porosité, depuis de nombreuses années, des frontières de la République centrafricaine, qui facilite la circulation sans entrave des groupes armés dans les zones frontalières et le trafic d'armes. Nous saluons les efforts fournis récemment par le Gouvernement pour renforcer la coopération en matière de sécurité avec les pays voisins, y compris la revitalisation des commissions frontalières. Nous nous félicitons de l'appui constant apporté par la MINUSCA aux efforts déployés pour étendre l'autorité de l'État, notamment par la remise en état des routes et des bâtiments administratifs.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana invitent la communauté internationale à soutenir le rétablissement et la consolidation de la paix et de la sécurité en République centrafricaine, qui se trouve sur une voie prometteuse de stabilisation et doit éviter un risque de rechute. À cet égard, ils soulignent l'importance du respect des sanctions imposées par l'ONU contre les groupes armés, en tant qu'élément crucial des efforts pour améliorer les conditions de sécurité dans le pays et mettre pleinement en œuvre l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé en 2019. Sur ce dernier point, nous nous félicitons des contributions de la MINUSCA à la consolidation de la paix dans le pays, et exprimons notre déception face à la campagne de désinformation et de mésinformation ciblant la Mission.

Le troisième et dernier point a trait à la situation des droits humains et à la situation humanitaire. Pour instaurer une paix durable, la situation des droits humains dans le pays doit être examinée en même temps que le processus de paix et le processus politique. Nous nous félicitons de la mise en place et du renforcement des réseaux d'alerte précoce constitués des coordonnateurs centrafricains pour les questions liées aux droits humains, et de la création d'une commission chargée d'enquêter sur les violations des droits humains et les atteintes à ces droits et de veiller à l'application du principe de responsabilité.

Nous condamnons les violences sexuelles liées aux conflits et les violations commises contre des enfants, et nous demandons que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes. Nous félicitons le comité stratégique sur la lutte contre la violence fondée sur le genre d'avoir achevé l'élaboration du plan d'action national révisé sur la

violence sexuelle en temps de conflit. Nous espérons qu'il sera intégralement mis en œuvre.

La situation humanitaire atteint des niveaux de crise sans précédent, exacerbés par les déplacements forcés à grande échelle liés aux changements climatiques. Dans ce contexte, les trois membres africains du Conseil et le Guyana notent avec inquiétude que la République centrafricaine doit faire face à un nombre élevé de déplacés en raison du conflit, ce qui augmente davantage les risques en matière de protection pour les civils. Nous prions les partenaires internationaux d'apporter un soutien financier afin de combler les lacunes du plan de réponse humanitaire afin qu'il puisse être pleinement mis en œuvre, dans le cadre des mesures visant à répondre aux besoins humanitaires. En outre, nous condamnons fermement toute violation des locaux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Avant de terminer, je tiens à dire que l'insécurité alimentaire qui touche les Centrafricains, les réfugiés et les rapatriés mérite qu'on lui accorde d'urgence plus d'attention. Nous devons désormais nous mettre au travail et soutenir les autorités centrafricaines pour qu'elles utilisent judicieusement les ressources naturelles du pays, données par Dieu, afin d'en garantir la sécurité alimentaire.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil et le Guyana se félicitent de l'adoption, le mois dernier, du plan de développement national, et attendent avec intérêt la mise en œuvre de ses cinq piliers stratégiques. Au Gouvernement et au peuple centrafricains nous réitérons nos encouragements et notre solidarité. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana restent fermement attachés à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la République centrafricaine.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général Rugwabiza et l'Ambassadeur Hilale de leurs exposés instructifs qui illustrent le rôle déterminant que joue la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) en soutien à la paix et à la sécurité en République centrafricaine, en collaboration avec le Gouvernement centrafricain et les autres partenaires.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude, au nom des États-Unis, pour l'engagement dont font preuve la Représentante spéciale, les responsables de la Mission, le personnel de la MINUSCA et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour aider le peuple de la République centrafricaine à instaurer la

stabilité et la sécurité. Je voudrais également me féliciter de la signature, le mois dernier, du protocole régissant le transfert et la protection des enfants associés aux groupes et forces armés et leur prise en charge par les autorités civiles. Il s'agit d'une étape importante, car elle démontre la qualité du partenariat entre la MINUSCA et le Gouvernement centrafricain. Ce partenariat est plus important que jamais, car la MINUSCA travaille avec le Président Touadera et son gouvernement pour s'acquitter des obligations prévues par son mandat, à savoir étendre l'autorité de l'État et soutenir les élections. Les États-Unis continuent d'appuyer les efforts déployés par la MINUSCA pour fournir un soutien logistique et une expertise technique au Gouvernement centrafricain qui prévoit de tenir des élections locales en 2025. Ces élections constituent une étape essentielle vers une paix durable et la création de conditions propices au développement économique. À cette fin, les États-Unis encouragent le Gouvernement centrafricain à redoubler d'efforts pour dialoguer avec l'opposition politique et organiser des élections libres, régulières et ouvertes à tous.

Il est impératif que la MINUSCA respecte son engagement en faveur d'une politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles et que les pays fournisseurs de contingents fassent respecter l'obligation de rendre des comptes. La Mission doit redoubler d'efforts pour veiller à ce que les rescapé(e)s d'atteintes sexuelles aient accès à des services de soutien complets et doit renforcer la sensibilisation du public aux mécanismes mis en place par la MINUSCA pour recevoir des allégations d'atteintes sexuelles et ouvrir des enquêtes.

Malheureusement, les acteurs soutenus par le Kremlin continuent d'entraver la Mission, refusant l'accès à l'aide humanitaire et attaquant les travailleurs humanitaires. Nous sommes très encouragés par les rapports faisant état d'une amélioration du partenariat entre le Gouvernement centrafricain et la MINUSCA. Pourtant, le Gouvernement peut et doit faire davantage pour permettre à la MINUSCA d'opérer sans entrave afin d'assurer la sécurité des Centrafricains et des soldats de la paix. Le fait que le Gouvernement bloque parfois les patrouilles de la MINUSCA à la demande du Groupe Wagner et qu'il limite ses systèmes aériens sans pilote et ses vols de nuit compromet gravement la capacité de la Mission à localiser et éliminer les engins explosifs et à s'associer aux Forces armées centrafricaines pour étendre l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. Cela entrave également la capacité de la Mission à protéger les civils contre les groupes armés et autres acteurs prédateurs. C'est tout simplement inacceptable. Il est clair que les acteurs

soutenus par le Kremlin, qui se présentent comme des partenaires en matière de sécurité, portent atteinte à la souveraineté de la République centrafricaine et compromettent la paix dans le but premier de voler les ressources du pays. Il est profondément troublant qu'un membre permanent du Conseil de sécurité continue à diffuser des informations qui sapent la MINUSCA, visent à réduire son efficacité et mettent en danger les civils centrafricains et les forces de maintien de la paix. Ces actions limitent l'espace civique et représentent un obstacle important au développement démocratique.

Les États-Unis sont engagés auprès du peuple centrafricain et appellent tous les groupes armés à déposer les armes et à rejoindre le processus de paix du pays. Nous exhortons l'opposition politique au sein du Gouvernement à s'engager dans un dialogue ouvert dans la perspective des élections locales historiques qui se tiendront en 2025. La population de la République centrafricaine mérite la sécurité et la stabilité, et la MINUSCA est le mécanisme le plus efficace dont dispose la communauté internationale pour atteindre ces objectifs.

M. Mikanagi (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer ma gratitude à la Représentante spéciale Rugwabiza et à l'Ambassadeur Hilale, en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, pour leurs exposés. Je salue également la présence du représentant de la République centrafricaine.

Il est encourageant de constater une extension progressive de l'autorité de l'État en République centrafricaine. La poursuite de la promotion de la réconciliation politique et de la réintégration socio-économique dans les zones reculées est fondamentale pour les efforts de construction de l'État et pour mettre fin au cycle de la violence dans le pays. Je félicite la Représentante spéciale Rugwabiza et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour leurs efforts inlassables en appui à cette cause.

Qu'il me soit permis de souligner trois éléments aujourd'hui.

Premièrement, un engagement inclusif avec toutes les parties prenantes est essentiel à la recherche d'une solution politique pour parvenir à une paix et une stabilité durables. Nous saluons la prise en charge énergique par le Gouvernement centrafricain de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019, ainsi que son engagement à le mettre pleinement en

œuvre. La récente déclaration de la Coalition des patriotes pour le changement, exprimant son intention de cesser les hostilités, est un signe encourageant, et le Gouvernement doit profiter de cet élan pour parvenir à une réconciliation durable tant attendue. Nous demeurons profondément préoccupés par la poursuite des violations des droits humains et atteintes à ces droits commises par des groupes armés. Nous les appelons à déposer les armes immédiatement et sans condition et à s'engager dans le processus de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration. La transparence et la crédibilité du processus doivent être assurées par un contrôle approprié, en particulier pour la réintégration des ex-combattants dans les forces nationales.

Deuxièmement, les efforts visant à décentraliser le processus de paix doivent se poursuivre. La construction de communautés résilientes nécessite un leadership et une appropriation au niveau local, tandis que le Gouvernement centrafricain promeut la réforme du secteur de la sécurité et de la gouvernance. Nous soutenons le rôle vital et catalyseur du Fonds pour la consolidation de la paix, qui assure le financement nécessaire pour faciliter le travail effectué par les comités locaux de paix et de réconciliation pour résoudre les conflits communautaires, y compris ceux liés à la transhumance. Les élections locales reportées resteront également importantes pour stimuler la décentralisation. Le processus de préparation doit devenir une occasion de panser les divisions profondes du pays et, à cette fin, il doit être rendu crédible en permettant à différentes voix de se faire entendre, y compris celles des femmes, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des ex-combattants, d'une manière équitable et inclusive.

Enfin, la gestion des frontières est essentielle pour stabiliser les régions vulnérables. Les conflits régionaux en cours affectent directement la vie des habitants de ces régions, et une coopération renforcée avec les pays voisins est nécessaire pour remédier à tout impact négatif causé par les frontières poreuses du pays. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement centrafricain pour mettre en œuvre la politique nationale de gestion des frontières, y compris la création d'un poste frontalier à la frontière avec le Tchad.

Nous prenons note du rapport de l'examen stratégique indépendant de la MINUSCA (voir S/2024/615), qui souligne le rôle essentiel de la Mission dans le processus politique et de paix, l'extension de l'autorité de l'État, la sécurité, la protection des civils et en matière d'état de droit, et qui met en évidence la validité de son mandat actuel. Le Japon attend avec intérêt de participer de

manière constructive aux prochaines consultations sur le renouvellement de son mandat.

M^{me} Jurečko (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer ma gratitude à la Représentante spéciale Rugwabiza et à l'Ambassadeur Hilale pour leurs exposés détaillés d'aujourd'hui. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Représentant permanent de la République centrafricaine à la présente séance. Qu'il me soit également permis de rendre hommage aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour leur dévouement et leurs sacrifices.

Les exposés que nous avons entendus aujourd'hui montrent que la MINUSCA continue de jouer un rôle essentiel dans le processus de stabilisation en République centrafricaine. La Slovénie exprime son plein soutien à la MINUSCA et au renouvellement de son mandat. À cet égard, je voudrais aborder trois points qui, à notre avis, méritent l'attention particulière du Conseil de sécurité.

Tout d'abord, la protection des civils doit rester la priorité absolue de la Mission et du Gouvernement centrafricain. Nous restons profondément préoccupés par la violence persistante des groupes armés dans le pays et par son impact sur les conditions humanitaires, y compris la suspension des opérations humanitaires dans certaines régions en raison de problèmes de sécurité. Nous appelons au plein respect du droit international, notamment le droit international des droits de l'homme. Nous saluons la décision annoncée par le chef d'Unité pour la paix en Centrafrique de mettre fin à la violence et d'engager le dialogue avec le Gouvernement, et nous exhortons tous les groupes armés à faire de même, à rejoindre le processus de paix et à s'engager dans les programmes de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration. Toutefois, le recrutement de combattants récemment désarmés et démobilisés en dehors du cadre national et sans procédures de contrôle appropriées pourrait mettre en péril la crédibilité du processus de paix et avoir un effet préjudiciable sur la sécurité et la stabilité à long terme du pays. Nous encourageons la MINUSCA à continuer d'apporter son appui aux acteurs humanitaires, y compris ceux qui mettent en œuvre des programmes de santé et de protection pour les populations locales et qui ont suspendu leurs activités en raison de problèmes de sécurité. Nous encourageons en outre la MINUSCA à améliorer ses stratégies de communication et de sensibilisation, en particulier en ce qui concerne les civils et les populations locales vivant dans des zones reculées, afin

de faire mieux connaître et mieux comprendre le mandat de la Mission et de contrer la montée de la désinformation, de la désinformation et des discours de haine.

Deuxièmement, nous saluons les initiatives menées par la MINUSCA visant à étendre l'autorité de l'État, y compris les projets de remise en état des infrastructures. La construction de nouvelles routes, de ponts et d'autres infrastructures civiles permet non seulement de créer les conditions nécessaires au déploiement de l'administration civile et des forces de défense et de sécurité nationales, mais cela génère également des retombées positives à long terme en contribuant au développement économique du pays et en produisant d'importants dividendes économiques. La Slovénie se félicite que la MINUSCA continue de dispenser des formations et de faciliter le déploiement des forces de sécurité intérieure. À cet égard, nous informons le Conseil que le mandat de la mission de conseil de l'Union européenne en République centrafricaine, dont l'objectif est d'appuyer la réforme des forces de sécurité intérieure, vient d'être prolongé de deux ans. L'Union européenne, dont la Slovénie est membre, restera un partenaire clef de la République centrafricaine.

Troisièmement, la MINUSCA doit continuer d'apporter un appui électoral à la République centrafricaine, comme le recommande la mission d'évaluation des besoins électoraux. Nous prenons note des efforts que continue de déployer le Gouvernement centrafricain pour organiser des élections locales, présidentielle et législatives. À cet égard, nous encourageons le Gouvernement centrafricain à veiller à ce que tous les processus électoraux soient sûrs, inclusifs et crédibles, et à protéger les civils de toute menace potentielle pour la sécurité. Il faut donc poursuivre le dialogue avec tous les partis politiques, promouvoir la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes et des jeunes en tant qu'électeurs et candidats, et organiser l'inscription sur les listes électorales de toutes les personnes habilitées à voter, y compris les personnes déplacées et les réfugiés, afin qu'elles puissent prendre part aux élections.

Quatrièmement et enfin, nous partageons la préoccupation exprimée par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Rugwabiza, concernant l'incapacité de la Mission à exécuter ses nombreuses tâches si le budget des opérations de maintien de la paix approuvé n'est pas disponible en temps utile. À cet égard, nous exhortons tous les États Membres à honorer leurs engagements financiers.

Nous prenons note de l'examen stratégique indépendant de la MINUSCA et des recommandations qui

y figurent (voir S/2024/615). Elles nous guideront dans nos discussions pour adopter un mandat qui permettra à la MINUSCA de continuer d'aider et d'appuyer la République centrafricaine.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général Rugwabiza et l'Ambassadeur Hilale, du Maroc, de leurs exposés. Je salue par ailleurs la participation du représentant de la République centrafricaine à la présente séance.

Je voudrais tout d'abord saluer la poursuite des bonnes relations entre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et le Gouvernement centrafricain, leur collaboration étant cruciale pour relever les défis les plus pressants dans le pays.

Je ferai trois autres observations.

Premièrement, le Royaume-Uni se félicite du renforcement des opérations conjointes entre la MINUSCA et les forces armées nationales de la République centrafricaine pour restaurer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. Nous soulignons qu'il importe que cette coopération se poursuive et se renforce pour permettre à la MINUSCA de s'acquitter pleinement de son mandat. Nous saluons également leurs efforts conjoints pour protéger les enfants qui ont été recrutés de force par des groupes armés et pour mettre en œuvre une nouvelle politique de gestion des frontières.

Deuxièmement, les élections prévues pour 2025 seront un moment crucial pour le pays et le peuple centrafricain. Nous espérons que les élections locales pourront se dérouler selon le calendrier établi. Nous encourageons également la MINUSCA à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement centrafricain pour veiller à ce que les élections soient transparentes et permettent la pleine participation des réfugiés, des déplacés, des rapatriés et des minorités ethniques. Il faut également s'assurer que les travaux de la MINUSCA complètent l'action du Programme des Nations Unies pour le développement dans ce domaine.

Troisièmement, dans la perspective du renouvellement du mandat de la MINUSCA, nous devons continuer de veiller à ce que son travail soit fondé sur l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019. Cela contribuera à garantir que les acquis en matière de sécurité se traduisent par un environnement propice à la paix et à la prospérité à long terme. Nous sommes préoccupés par le fait que, selon le rapport du Secrétaire général (S/2024/730), des opérations de

désarmement sont menées en dehors du programme national, ce qui présente des risques pour l'intégrité du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Nous encourageons le Gouvernement centrafricain à renforcer sa collaboration avec ses partenaires en matière de sécurité afin que le pays et le peuple centrafricain connaissent la paix, la sécurité et la prospérité qu'ils méritent.

Pour terminer, le Royaume-Uni est déterminé à continuer de collaborer avec la République centrafricaine pour assurer une stabilité et un développement à long terme qui répondent aux aspirations du peuple centrafricain.

M. Cho (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés instructifs la Représentante spéciale du Secrétaire général Rugwabiza et l'Ambassadeur Hilale, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix. Je souhaite également la bienvenue au représentant de la République centrafricaine à la présente séance.

Bien que la République centrafricaine ait fait des progrès louables dans son processus d'édification de l'État, l'instabilité persiste, alimentée par des affrontements armés et des activités criminelles, liées en particulier à la concurrence pour les ressources naturelles, qui continuent de menacer et d'aggraver les souffrances des civils.

Je soulignerai trois points.

Premièrement, nous prenons note de la décision du Gouvernement centrafricain de reporter les élections locales à avril 2025 afin de surmonter les difficultés d'ordre financier et opérationnel. Tout en saluant leur engagement en faveur d'un processus politique inclusif, nous encourageons les autorités à mettre pleinement à profit cette période pour jeter des bases solides en vue de la tenue, en temps voulu, d'élections inclusives, transparentes, crédibles et pacifiques. On ne saurait trop insister sur l'importance de la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, ainsi que sur le maintien d'un espace civique sûr et inclusif. Nous pensons que ce travail de fond facilitera également les préparatifs des élections nationales qui suivront les élections locales l'année prochaine.

Deuxièmement, nous restons vivement préoccupés par l'instabilité persistante de la situation en matière de sécurité, notamment en raison d'affrontements armés récurrents liés à l'accès aux sites miniers et au contrôle des principaux axes routiers. La porosité des frontières facilite par ailleurs la circulation sans entrave des groupes armés dans les zones frontalières et le trafic d'armes. Ces

menaces compromettent la protection efficace des civils et l'acheminement de l'aide humanitaire. Les violations des droits humains, les violences sexuelles liées au conflit et les violations commises contre les enfants doivent cesser immédiatement. Nous saluons et appuyons pleinement les efforts déployés par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour étendre l'autorité de l'État en République centrafricaine en remettant en état les infrastructures nécessaires et en fournissant des services sociaux de base. Nous saluons et encourageons également les efforts constants du Gouvernement centrafricain, notamment le déploiement d'autorités locales nouvellement nommées, ainsi que la revitalisation des commissions frontalières. Cependant, il faut régler le problème récurrent du non-paiement des indemnités pour mieux gérer, superviser et consolider ces progrès, si l'on veut garantir la stabilité en République centrafricaine. Dans le même temps, les programmes nationaux de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, ainsi que les programmes de lutte contre la violence de proximité, sont des premières étapes indispensables pour remédier aux causes profondes de l'instabilité. Nous devons garder à l'esprit que toute opération de désarmement et de recrutement dans les forces de sécurité menée en dehors des cadres nationaux risque de compromettre l'intégrité de l'ensemble du processus et doit être évitée.

Troisièmement, nous nous félicitons de la récente validation du plan de développement national, qui constitue une étape clef dans la transition de la République centrafricaine du stade du redressement à celui du développement durable. Il est important que le positionnement stratégique autour de ses priorités en matière de consolidation de la paix soit renforcé pour que les populations locales puissent bénéficier des avantages promis. Nous saluons l'appui apporté par le Fonds pour la consolidation de la paix aux comités locaux de paix et de réconciliation, et encourageons une collaboration plus étroite entre les différentes parties prenantes, y compris la Commission de consolidation de la paix, les partenaires multilatéraux de l'ONU et les institutions financières internationales. Comme l'a souligné à juste titre l'Ambassadeur Hilale, le dialogue inclusif et la réconciliation, l'accès à la justice, le renforcement des capacités institutionnelles et le développement économique inclusif seront déterminants pour parvenir à une paix et à une stabilité durables en République centrafricaine.

Pour terminer, la Corée réaffirme son appui indéfectible à la Représentante spéciale Rugwabiza et à la MINUSCA, qui reste un pilier essentiel des efforts de

stabilisation de la République centrafricaine. La Corée collaborera de manière constructive avec les membres du Conseil lors du prochain renouvellement du mandat de la MINUSCA, en tenant compte des recommandations issues de l'examen stratégique indépendant de la Mission (voir S/2024/615).

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale Valentina Rugwabiza de son exposé, et le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, le Représentant permanent du Maroc, de son rapport. Nous saluons la participation à la présente séance du Représentant permanent de la République centrafricaine.

Nous notons avec satisfaction la stabilisation progressive de la situation en République centrafricaine. Cela a été rendu possible, avant tout, grâce aux efforts soutenus déployés par le Gouvernement de ce pays, avec l'appui de ses partenaires bilatéraux, y compris la Russie, ainsi que de l'ONU.

Ces dernières années, Bangui a réussi à surmonter la phase la plus difficile de la lutte contre les gangs et a repoussé, pratiquement jusqu'aux frontières du pays, les menaces posées par les militants. Aujourd'hui, les brigands et ceux qui les soutiennent, y compris depuis l'étranger, exploitent principalement les lacunes de la coopération régionale en matière de sécurité aux frontières.

La situation dans les pays frontaliers a aussi des répercussions sur la situation humanitaire en République centrafricaine. La prise en charge des réfugiés, principalement en provenance du Soudan, exacerbe les besoins humanitaires et alourdit la charge qui pèse sur le budget de l'État. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que soit garanti le financement intégral du plan humanitaire de l'ONU pour la République centrafricaine cette année.

Dans le contexte actuel, nous estimons également qu'il importe de fournir une assistance systémique à Bangui pour lui permettre de retrouver une vie paisible et de convertir les acquis engrangés sur le plan de la sécurité en progrès sur la voie du développement. Les élections municipales, reportées à l'année prochaine, sont l'une des étapes les plus importantes de ce processus. Nous souscrivons à l'appel lancé aux donateurs par le Secrétaire général pour qu'ils alimentent le fonds de réserve destiné à financer le processus électoral. Nous pensons qu'il faut également accéder, en temps voulu, à la demande de Bangui tendant à ce que l'ONU continue d'apporter

une assistance électorale, y compris pour les prochains cycles électoraux.

Le secteur minier occupe une place importante dans l'économie centrafricaine. Il existe plusieurs centaines de ressources minérales sur le territoire du pays, et leur exploitation pourrait devenir l'un des piliers du relèvement économique de la République centrafricaine. Naturellement, les dirigeants du pays déploient des efforts considérables pour améliorer l'efficacité et renforcer la responsabilité au sein du secteur extractif. Le système de contrôle de l'État sur la production et la vente de diamants bruts dans le pays continue d'être amélioré. En mai, le nouveau code d'exploitation minière de la République centrafricaine a été adopté, ce qui contribuera à accroître la transparence dans le domaine de l'extraction et de la commercialisation des ressources naturelles. Une mission d'examen du Processus de Kimberley s'est rendue en République centrafricaine en septembre. Nous espérons que le statut de membre à part de ce pays sera rétabli lors de la réunion plénière ordinaire du Processus de Kimberley, qui se tiendra en novembre.

Une étape importante pour la République centrafricaine a été l'adoption, en juillet, de la résolution 2745 (2024), qui a complètement levé les mesures de sanctions imposées au Gouvernement. Au vu de la dynamique positive de changement sur le terrain, cette décision était attendue depuis longtemps. Le Conseil de sécurité n'a fait que reconnaître une réalité objective, en grande partie grâce aux efforts constants déployés par mon pays au Conseil.

Nous souhaitons également rappeler que le problème des groupes armés illégaux ne peut être réglé que dans le cadre d'efforts souverains visant à stabiliser et à garantir la sécurité à l'intérieur des frontières nationales, en coopération avec les États de la sous-région. Il est fondamental d'aider la République centrafricaine et ses voisins à coordonner leurs efforts et à faire face aux défis transfrontières. La communauté internationale doit s'attacher à appuyer les efforts déployés par Bangui pour enrayer la fourniture d'armes, d'entraînement et d'expertise aux gangs.

Nous regrettons que certains membres du Conseil de sécurité, plaçant leurs intérêts et griefs nationaux au-dessus des intérêts de la République centrafricaine, continuent de politiser la situation dans ce pays et de répandre leurs insinuations, y compris en ce qui concerne notre coopération bilatérale, au lieu de contribuer à régler les véritables problèmes auxquels la République centrafricaine est confrontée.

Nous appuyons l'action de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et de ses dirigeants. Nous remercions les contingents des pays fournisseurs de l'engagement dont ils font preuve dans l'accomplissement de leur devoir. Dans le même temps, nous notons que le mandat de la Mission ne pourra être pleinement exécuté que si nous préservons une compréhension mutuelle avec les autorités du pays hôte. Nous demandons que tous les différends soient réglés via un dialogue constructif, sans ultimatum ni pression extérieure. Nous estimons que l'avis de la République centrafricaine sur les paramètres du mandat de la Mission doit être pleinement pris en compte lors de son renouvellement. Il en va de même pour ce qui est d'introduction par Bangui de nouvelles règles pour l'exploitation de drones dans l'espace aérien national. Les modalités introduites par le Ministère de la défense de ce pays doivent être strictement respectées. Les restrictions nationales imposées à l'utilisation de ces appareils ne sont pas un caprice de Bangui, mais une réponse appropriée à l'utilisation croissante de drones de reconnaissance et d'attaque par les militants. Les soldats de la paix des Nations Unies devront s'adapter rapidement aux réalités locales s'ils veulent s'acquitter efficacement de leur mandat.

Dans le même ordre d'idées, nous considérons qu'il est possible d'envisager la mise en œuvre de mesures de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants. Le Gouvernement de la République centrafricaine déterminera la procédure à suivre dans ce domaine. Ainsi, l'inclusion, en 2023, du groupe d'auto-défense Azande Ani Kpi Gbe dans le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration est une décision souveraine de Bangui. L'incorporation des membres de cette milice populaire dans l'armée nationale s'effectue sous le contrôle du Ministère de la défense de la République centrafricaine et s'inscrit dans le cadre des efforts globaux déployés par les autorités pour faire face aux menaces complexes que les groupes armés illégaux font peser sur la sécurité, qui entravent le processus de retour à une vie normale dans le pays. La Mission des Nations Unies, quant à elle, exerce les fonctions qui lui ont été déléguées en facilitant le processus national de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Si les experts de l'ONU ont des préoccupations concernant les paramètres spécifiques de ce processus, ils doivent en discuter avec le Gouvernement centrafricain de manière constructive, et des efforts doivent être consentis pour assurer une coordination plus étroite avec les autorités

sur le volet du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

La Russie continuera d'apporter un appui global à Bangui dans l'instauration de la paix et de la sécurité dans le pays.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie de leurs exposés la Représentante spéciale Rugwabiza et M. Hilale, Représentant permanent du Maroc et Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix. Je salue également la présence du Représentant permanent de la République centrafricaine à la présente séance.

Le processus politique et de paix en République centrafricaine est actuellement à un tournant décisif. À la lumière du rapport du Secrétaire général (S/2024/730), je voudrais souligner les trois points suivants.

Premièrement, nous devons aider la République centrafricaine à promouvoir le processus politique et de paix. Au cours de la période considérée, le Gouvernement centrafricain a poursuivi le dialogue avec les groupes armés et mené des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans la capitale, Bangui, dans la préfecture du Haut-Mbomou et ailleurs. Nous nous en félicitons, et appelons les groupes armés qui n'ont pas encore déposé les armes à cesser les hostilités et à revenir sur la voie du dialogue politique. La Chine a pris note du report des élections locales en République centrafricaine en raison d'un manque de financement et d'autres problèmes, et appelle la communauté internationale à fournir un appui ciblé pour assurer le bon déroulement des élections l'année prochaine.

Deuxièmement, nous devons aider la République centrafricaine à lutter contre les problèmes de sécurité. Le pays reste confronté à une situation complexe en matière de sécurité, les groupes armés et les milices locales commettant des attaques incessantes, qui font des victimes civiles et provoquent des déplacements. La communauté internationale doit accroître son appui au Gouvernement centrafricain pour l'aider à renforcer ses capacités en matière de sécurité. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) doit continuer de soutenir les forces de défense et de sécurité centrafricaines pour renforcer leur déploiement, améliorer leur capacité à protéger les civils et contrer les menaces posées par les groupes armés, conformément au mandat que lui a confié le Conseil. Nous devons également être très vigilants quant aux répercussions du conflit soudanais sur la

République centrafricaine et contribuer au renforcement de la coopération entre la République centrafricaine et les pays voisins afin de maintenir conjointement la sécurité régionale.

Troisièmement, nous devons aider la République centrafricaine à consolider les fondements de la paix, car le pays se trouve dans une période critique de transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix. Ce n'est qu'en promouvant le développement, en réduisant la pauvreté et en améliorant les moyens de subsistance des citoyens que nous pourrions donner de l'espoir à la population du pays et éliminer les facteurs des conflits violents. La communauté internationale doit intensifier ses efforts pour aider la République centrafricaine à mettre en œuvre le plan national de développement récemment formulé et fournir davantage de soutien financier et technique dans les domaines des infrastructures, de l'agriculture, de l'éducation et de la santé afin de promouvoir le relèvement économique et le développement durable et de jeter les bases d'une paix durable.

Sous la direction de la Représentante spéciale du Secrétaire général Rugwabiza, la MINUSCA déploie des efforts considérables pour appuyer le processus politique, la protection des civils et les programmes de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration en République centrafricaine. La Chine reconnaît tout cela et continuera à soutenir la Représentante spéciale et la MINUSCA dans leur travail. En août, le Secrétaire général a présenté un rapport sur l'examen stratégique indépendant de la MINUSCA (S/2024/615, annexe). La Chine espère que le Conseil saisira cette occasion pour promouvoir la rationalisation et l'optimisation du mandat de la MINUSCA en fonction de la situation réelle et des besoins de développement du pays hôte, afin que ses ressources et ses forces puissent être affectées aux tâches les plus essentielles et les plus urgentes, pour continuer à renforcer la capacité de la Mission et son efficacité en ce qui concerne la mise en œuvre de son mandat.

M^{me} Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général Rugwabiza et l'Ambassadeur Hilale de leurs exposés. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Représentant permanent de la République centrafricaine à la présente séance.

Au cours des deux dernières années, nous avons observé une amélioration notable de la situation en matière de sécurité à Bangui et dans d'autres régions. Nous avons également constaté une évolution positive du processus de paix, en particulier au cours de la dernière période

considérée. Nous félicitons les autorités centrafricaines de leur détermination à guider le pays vers la stabilité.

Le Conseil de sécurité a lui aussi joué un rôle crucial. Des compromis considérables ont été consentis, qui ont permis de redéfinir les priorités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). D'autres mesures importantes ont été prises, notamment la levée de l'embargo sur les armes imposé aux autorités centrafricaines, le maintien de toutes les autres sanctions ciblées visant les groupes armés et les personnes qui leur sont associées, ainsi que le recentrage des enquêtes du Groupe d'experts.

Nous sommes à un tournant décisif. Le conflit en cours au Soudan a des conséquences profondes sur la République centrafricaine, non seulement en exacerbant les besoins humanitaires, mais aussi en raison de l'infiltration de combattants et des efforts de recrutement. Malte condamne toute tentative de déstabiliser davantage la région. Nous saluons les efforts déployés récemment par les autorités centrafricaines pour renforcer la coopération en matière de sécurité avec les pays voisins.

Tout en reconnaissant la nécessité de lutter contre les groupes armés qui refusent de déposer les armes, il faut s'y employer sans porter atteinte au cadre national pour le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réintégration ou à la diversité culturelle du pays. Les élections locales à venir pourraient permettre de rétablir la stabilité, à condition qu'il y ait un financement suffisant et que les préparatifs soient bien menés. L'Union européenne, par sa contribution de 2,2 millions de dollars au fonds de réserve de l'ONU, soutient ces efforts. Cette période de préparation doit également être mise à profit pour promouvoir le dialogue, sensibiliser la population et faciliter la participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des femmes au processus électoral. Les jeunes ont aussi un rôle important à jouer. L'Union européenne a également prorogé de deux ans le mandat de sa mission de conseil en République centrafricaine, avec une allocation budgétaire de 24 millions d'euros pour cette période.

Malte condamne fermement la poursuite des violations des droits humains et atteintes à ces droits en République centrafricaine, en particulier les graves violations commises contre des enfants. Le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, ainsi que les viols, restent d'une fréquence inquiétante. La violence doit cesser et les victimes doivent recevoir l'aide nécessaire. Nous saluons le dialogue sur la protection des enfants mené par la MINUSCA avec le groupe Azandé Ani Kpi Gbé à

Bambouti. Cela a permis de libérer 73 enfants et de signer le protocole régissant le transfert des enfants associés aux groupes armés et leur prise en charge par les autorités civiles. En outre, l'opérationnalisation du centre de formation professionnelle du Gouvernement de Bambari constitue une avancée.

La mise au point et la présentation du plan d'action national révisé sur la violence sexuelle en temps de conflit constitue une autre avancée importante. Il est essentiel d'appliquer le principe de responsabilité pour garantir la paix sociale et la stabilité à long terme dans le pays. Malte salue la tenue des premières assises de la Cour d'appel de Bangui en 2024, avec l'aide de la MINUSCA, qui ont porté, entre autres, sur des cas de violences sexuelles. Nous saluons également le travail accompli par la Cour pénale spéciale. L'appui international, ainsi que les initiatives de renforcement des capacités, sont essentiels pour aider les autorités centrafricaines dans leurs efforts.

Pour terminer, alors que le Conseil s'apprête à renouveler le mandat de la MINUSCA le mois prochain, Malte examinera attentivement les conclusions de l'examen stratégique indépendant qui vient d'avoir lieu. Nous soutenons la recommandation du Secrétaire général visant à préserver les acquis obtenus depuis le déploiement de la MINUSCA et approuvons le renouvellement du mandat pour une durée d'un an, avec les effectifs militaires, policiers et pénitentiaires actuellement autorisés. En outre, l'assistance électorale pour les prochaines élections locales et législatives contribuera à garantir la stabilité.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie de son exposé la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), M^{me} Valentine Rugwabiza. Je souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur Omar Hilale, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, et le remercie de son exposé détaillé. Je voudrais également saluer la présence du Représentant permanent de la République centrafricaine dans cette salle.

L'Équateur suit le parcours de la République centrafricaine vers la paix depuis janvier 2023. Au cours de cette période, nous avons constaté les progrès réalisés avec le concours de la MINUSCA, comme le processus de paix, le programme national de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration, le processus de réconciliation et de justice, et d'autres initiatives visant à renforcer les capacités de l'État dans tous les domaines.

C'est la dernière fois que mon pays a l'occasion d'aborder ce sujet, et je voudrais donc faire cinq observations.

Premièrement, la mise en œuvre et le renforcement de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine supposent avant tout d'assurer la présence de l'État sur l'ensemble du territoire national. Tant que ce ne sera pas le cas, les rapports du Secrétaire général continueront de mettre en garde contre la détérioration de la situation en matière de sécurité dans plusieurs régions, soulignant la vulnérabilité persistante du pays, en particulier le long des frontières poreuses, qui servent de voies pour le trafic d'armes et de ressources naturelles.

Deuxièmement, la décentralisation ne concerne pas seulement l'accord de paix. Elle est transversale et concerne également le système politique. Un nouveau report des élections locales à avril 2025 a été annoncé, en raison de difficultés financières qui n'ont pu être réglées. J'appelle la communauté internationale à contribuer au fonds mis en place par le Programme des Nations Unies pour le développement à cet effet. La République centrafricaine attend la tenue d'élections locales depuis 1998. Continuer de retarder la tenue de ces élections revient à continuer de retarder le développement de la population. En attendant l'apport de ressources financières, il est essentiel que nous continuions à travailler pour garantir la tenue d'élections transparentes et inclusives, avec la participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des femmes et des autres composantes de la population.

Troisièmement, il faut s'attaquer aux causes profondes de la violence en République centrafricaine, et mettre fin au trafic de ressources naturelles. Il est impératif de mettre en place des mécanismes aux niveaux national, régional et international pour garantir la traçabilité et de renforcer les capacités de la République centrafricaine afin qu'elle puisse répondre aux critères nécessaires. Comme l'a souligné l'Ambassadeur Hilale, la paix et le développement se renforcent mutuellement. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption du plan national de développement de la République centrafricaine. Il faut permettre à la République centrafricaine d'accéder à des sources de financement adéquates pour mettre en œuvre ce plan.

Quatrièmement, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la situation humanitaire difficile. L'aide internationale doit se poursuivre pour répondre aux besoins de la population, ainsi qu'à ceux des 29 000 réfugiés soudanais qui sont arrivés dans le pays, principalement dans la région de Vakaga, fuyant la guerre dans leur pays.

Cinquièmement, la présence de l'État est essentielle pour remédier aux cas persistants de violations des droits humains. Il convient de noter que les cas de violence sexuelle ont principalement été commis par des groupes armés. Les auteurs de ces violations odieuses doivent être traduits en justice.

Pour terminer, les contributions de la MINUSCA dont j'ai parlé et sa tâche principale de protection des civils et de facilitation de l'accès humanitaire sont des raisons largement suffisantes pour que mon pays réaffirme son appui à la Mission en tant que pilier fondamental du cheminement de la République centrafricaine vers la paix. L'Équateur appuiera la prorogation du mandat de la MINUSCA pour une année supplémentaire, jusqu'au 15 novembre 2025.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Suisse.

Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, ainsi que le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix pour leurs exposés. Je salue la participation du représentant de la République centrafricaine.

Comme rappelé aujourd'hui par la Représentante spéciale et l'Ambassadeur Hilale, il est essentiel que le Conseil et la communauté internationale continuent de soutenir la République centrafricaine dans ses efforts pour instaurer une paix durable et promouvoir le développement. Nous saluons le rôle clef de la formation République centrafricaine à cet égard. La Suisse, profondément attachée à la paix et aux droits humains, réaffirme son engagement aux côtés du peuple centrafricain. C'est dans cet esprit que nous souhaitons partager les réflexions suivantes.

Premièrement, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine sont encourageants et doivent se poursuivre. La Suisse salue les efforts du Gouvernement pour relancer le dialogue avec certains membres de groupes armés, notamment de la Coalition des patriotes pour le changement, qui ont exprimé leur volonté de rejoindre le processus de paix. Cependant, pour que cette dynamique soit couronnée de succès, il est crucial que les autorités centrafricaines s'engagent pleinement dans le processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Comme mentionné dans le rapport du Secrétaire général (S/2024/730), et afin de prévenir une instabilité accrue,

tout désarmement et recrutement dans les forces de sécurité doit se dérouler selon les programmes, politiques et processus nationaux existants.

Dans cette optique, la décentralisation et l'extension de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire doivent rester au cœur des efforts pour une réconciliation nationale durable. Comme l'a rappelé l'Ambassadeur Hilale, les élections locales prévues en 2025 marqueront une étape décisive. Elles permettront aux Centrafricaines et Centrafricains de s'approprier les processus politiques et de consolider la démocratie en République centrafricaine. La Suisse, convaincue que des élections inclusives et transparentes sont la pierre angulaire d'une paix durable, appuiera également financièrement la tenue de ces élections.

Deuxièmement, la situation sécuritaire et humanitaire demeure préoccupante. Nous regrettons profondément l'intensification des combats dans l'est du pays, particulièrement autour des sites miniers et des axes routiers stratégiques. Ces affrontements exacerbent les souffrances des civils et accroissent les risques pour le personnel humanitaire et onusien, dont la sécurité doit être garantie. Dans ce contexte, la Suisse appelle toutes les parties à respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances et rappelle notamment l'obligation d'autoriser et faciliter un accès humanitaire rapide et sans entrave et de protéger le personnel humanitaire et onusien.

Nous exprimons notre inquiétude face aux conséquences des violences au Soudan et dans certaines régions du Tchad, qui aggravent la situation humanitaire en République centrafricaine. En dépit de ces circonstances difficiles, nous saluons l'accueil généreux réservé aux réfugiés de ces pays par les autorités et le peuple centrafricains, ainsi que leur soutien aux déplacés internes.

Enfin, en ce qui concerne le renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Suisse prend note de l'examen stratégique partagé avec les membres du Conseil. Nous réitérons l'importance de préserver les tâches prioritaires de la Mission, ainsi que le rôle clef de la Mission, notamment dans la protection des civils, la facilitation de l'accès humanitaire et la promotion et la protection des droits de l'homme. Le plafond des troupes de la Mission doit être maintenu afin qu'elle puisse continuer à soutenir efficacement l'extension de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire.

La paix, la stabilité et la prospérité de la République centrafricaine doivent rester une priorité pour

le Conseil. La Suisse, depuis 2022, réaffirme cet engagement par sa présence à Bangui, témoignant de notre volonté de soutenir la République centrafricaine à travers des actions concrètes. Nous continuerons de coopérer étroitement avec les autorités centrafricaines, l'ONU et la société civile pour accompagner ce pays sur le chemin vers une paix durable.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

M. Nzessioué (République centrafricaine) : Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir accepter les vives félicitations de la République centrafricaine adressées à la Suisse pour sa présidence du Conseil pour ce mois d'octobre.

Je voudrais également remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M^{me} Valentine Rugwabiza, pour la présentation du rapport du Secrétaire général (S/2024/730) et pour son engagement continu aux côtés de la République centrafricaine, qui nous permet sans cesse d'engranger des gains précieux dans notre quête de relèvement. Je remercie l'Ambassadeur Omar Hilale, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, pour son exposé.

Sortir de manière durable la République centrafricaine de la spirale des crises, passer de la logique de la résilience et du tout humanitaire à une logique de développement soutenue et durable, dans une approche inclusive et dans une vision commune de prospérité et de progrès : tel est le credo actuel dans lequel s'inscrit la République centrafricaine. Credo qui a conduit mon pays à valider, en septembre dernier, un plan national de développement sur cinq ans de 12,8 milliards de dollars, qui ambitionne d'apporter une transformation structurelle de l'économie, un pays prospère, disposant d'un capital humain de qualité, et des infrastructures résilientes et durables fondées sur un état de droit plus inclusif et axé sur les principes de la bonne gouvernance.

Pour accélérer la mise en œuvre de ce plan et permettre à mon pays de rattraper son retard dans l'atteinte des objectifs de développement durable, le Gouvernement compte en premier lieu sur la mobilisation de ses ressources domestiques, en mettant l'accent sur des réformes structurelles, et plus particulièrement sur la transformation digitale des finances publiques, l'objectif étant de doubler les recettes domestiques d'ici à

juin 2026 et d'améliorer la transparence et la sécurité des dépenses publiques.

En cela, la République centrafricaine voit en l'adoption du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) et de ses annexes, et plus particulièrement, le Pacte numérique mondial, une opportunité dans ce combat pour la mobilisation des ressources internes, et s'impatiente déjà de tirer profit de la mise en œuvre de ce pacte.

Aussi, la République centrafricaine voudrait se féliciter de la visite à Bangui de l'équipe de surveillance du Processus de Kimberley pour évaluer le cadre opérationnel mis en œuvre par mon pays. Après tant d'années d'incompréhension et d'instrumentalisation de ce cadre multilatéral commun, la République centrafricaine s'attend à pas moins qu'une levée totale de l'embargo sur ses diamants. Sources de revenus importantes pour la République centrafricaine, nous entendons capitaliser sur ces moyens afin de poursuivre la mise en œuvre des politiques socioéconomiques et sécuritaires au bénéfice de nos populations.

La République centrafricaine compte également, en second lieu, sur l'appui de l'ensemble de ses partenaires internationaux pour l'accompagner dans ce processus de développement ambitieux à travers des prêts concessionnels et des dons, comme le recommande le Fonds monétaire international. À cet effet, les contributions de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), en tant que partenaire de la République centrafricaine depuis 10 ans, sont importantes pour favoriser une croissance inclusive. La MINUSCA doit être une opportunité pour les femmes et pour la jeunesse centrafricaine, qui représentent un peu plus de 70 % de la population et qui ont décidé que la paix passe par l'entrepreneuriat. Il est donc pour nous urgent que la MINUSCA repense ses différentes chaînes d'approvisionnement et d'achat de biens et services afin de donner enfin la préférence aux fournisseurs locaux, conformément à l'accord sur le statut des forces. Elle doit pouvoir indiquer dans les rapports du Secrétaire général sur la République centrafricaine, dans la section sur la situation socioéconomique, dans quelle proportion elle met en œuvre ce dispositif en République centrafricaine et quelles sont les contraintes éventuelles rencontrées. La République centrafricaine se réserve dorénavant le droit d'interdire l'entrée sur son territoire des marchandises ou des biens et services qui contreviendraient à l'accord sur le statut des forces, ou à défaut, de les taxer. Elle reste néanmoins engagée à

travailler à l'amélioration des axes de coopération avec la MINUSCA sur ce sujet.

L'organisation des prochaines élections locales reste cruciale pour la République centrafricaine. Je voudrais exprimer mon appréciation, à sa juste valeur, de la nouvelle dynamique autour de ce processus, qui voit se matérialiser la mobilisation des partenaires et amis de la République centrafricaine, parmi lesquels le Cameroun, l'Union européenne, le Canada, la France, l'Italie et la Suisse, entre autres, pour le financement et la tenue de ces élections. Je forme l'espoir que cette mobilisation va se poursuivre et que d'autres amis et partenaires se joindront à cet élan de solidarité pour consolider durablement les acquis de nos progrès communs durement obtenus par l'organisation des élections locales et régionales en juillet 2025.

C'est ici également l'occasion pour moi de remercier chaleureusement l'Ambassadeur Omar Hilale, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, et M^{me} Elizabeth Spehar, Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, pour leur travail considérable de plaidoyer, engagé depuis juillet dernier auprès de certains États Membres et qui a pour objectif de mobiliser des financements supplémentaires pour la tenue de ces élections. Je remercie l'Ambassadeur de son engagement à nos côtés.

Je voudrais aussi souligner l'importance du Fonds pour la consolidation de la paix pour la République centrafricaine, grâce auquel des avancées considérables ont été obtenues, tant sur le plan de la mise en œuvre du plan sectoriel de justice que sur le plan de la sécurité et du soutien à la résilience des personnes vulnérables, parmi lesquels les femmes, les jeunes et les minorités. La participation de ces derniers aux prochaines échéances électorales est une priorité pour le Gouvernement. Par conséquent, je voudrais dire notre appréciation du projet mis en œuvre par ONU-Femmes et la MINUSCA grâce au financement du Fonds pour la consolidation de la paix, qui a permis la délivrance de 30 000 certificats de naissance, gage de la participation effective des personnes concernées aux futures élections. Cette initiative, qui s'inscrit dans la droite ligne de la nouvelle stratégie nationale pour des solutions durables pour les personnes déplacées internes et les rapatriés pour la période 2024-2028, doit se poursuivre pour garantir le maximum d'inclusivité et faire des populations vulnérables des contributeurs nets au développement de la République centrafricaine. La mise en œuvre des plans que contient cette stratégie, associée

à l'urgence de financer le plan de réponse humanitaire, sera nécessaire pour accentuer davantage la baisse du nombre des déplacés internes déjà observés et améliorer la situation des populations en situation d'urgence et des réfugiés en République centrafricaine. Je salue le travail acharné, aux côtés du Gouvernement, du Coordonnateur des opérations humanitaires en République centrafricaine et des organisations non gouvernementales nationales et internationales pour redonner espoir à des milliers de personnes en situation d'urgence.

La République centrafricaine continue de faire face à l'hostilité de certains éléments fragmentés des groupes armés le long des frontières, qui ne cessent de semer la désolation. Pour faire face à ce problème de la porosité de nos frontières avec les pays voisins, la République centrafricaine a tenu, les 26 et 27 juin 2024, la sixième session de la commission *ad hoc* des frontières et la troisième session de la commission mixte permanente de sécurité transfrontalière avec le Cameroun. Ces sessions ont permis aux deux pays de procéder à l'évaluation du niveau de mise en œuvre des recommandations issues des sessions précédentes, tenues à Yaoundé du 13 au 15 juin 2022, de faire le point sur la situation le long de la frontière commune, d'échanger sur le financement des opérations de réaffirmation de celle-ci, d'adopter des mesures de lutte contre l'insécurité transfrontalière et enfin, de formuler des recommandations pour les prochaines étapes. Du 21 au 22 octobre 2024, les travaux de la quinzième grande commission mixte de coopération entre la République centrafricaine et le Tchad se sont tenus à Bangui. Ces travaux se sont conclus par la signature d'accords portant sur les consultations politiques régulières et le règlement des conflits en matière de sécurité et sur le rapatriement des réfugiés, ainsi que d'un accord pour la création d'une force mixte de sécurisation des frontières. Ces initiatives, associées à celles de la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des frontières, avec l'appui de la MINUSCA, nous permettront à terme d'éliminer cette menace, de favoriser le retour pacifique des réfugiés et de promouvoir un commerce transfrontalier durable au bénéfice de la paix et de l'épanouissement de nos populations.

Dans ce même esprit de dialogue et de concertation, la République centrafricaine poursuivra la mise en œuvre des processus politiques et de paix et saisira toutes les opportunités pour faire revenir dans l'accord de paix les groupes ou les individus armés, désireux de faire taire les armes. En cela, la durabilité du processus de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration demeure vitale pour continuer dans la

dynamique de son succès, reconnu par tous. La République centrafricaine met en œuvre volontairement ce processus et perçoit bien tous ses avantages, et ne fera rien qui ira dans le sens de sa remise en cause.

Il n'y a aucun désarmement parallèle mené par le Gouvernement. L'unité en charge du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration ne se trouvant pas sur l'ensemble du territoire, lorsque des individus armés se présentent dans les gendarmeries ou dans les sous-préfectures et manifestent leur volonté de déposer les armes, la République centrafricaine ne va pas leur demander de rentrer chez eux ou de retourner dans la brousse en attendant l'arrivée d'une mission en charge du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration. Dans ces cas, les autorités locales saisissent ces opportunités pour retirer de la circulation ces armes et garantir davantage la sécurité de nos concitoyens. Par la suite, une procédure est enclenchée pour permettre à l'unité en charge du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration, une fois sur place, de prendre le relais. Il est fondamental de ne pas avoir une lecture dogmatique de ce processus, qui limiterait toute adaptation et toute flexibilité face aux réalités sur le terrain.

Sur les questions des droits humains, la République centrafricaine a réalisé d'immenses progrès. Avec l'appui de ses partenaires ces dernières années, matérialisé par un travail minutieux pour combler le déficit de cadres réglementaires dans des domaines aussi variés que les droits de l'enfant ou la traite des personnes. Nous sommes conscients des immenses défis restants et nous allons poursuivre notre coopération avec les différents partenaires, notamment avec le Conseil des droits de l'homme, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés pour mettre en œuvre les différentes recommandations issues de nos concertations, sans instrumentalisation, pour faire avancer ces questions.

Pour finir, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur l'ouverture prochaine des discussions pour un éventuel renouvellement du mandat de la MINUSCA. La République centrafricaine, consciente de l'évolution positive de la situation de notre pays, a demandé et obtenu du Conseil l'évaluation du mandat de la MINUSCA afin de juger de sa pertinence au regard de son nouveau cadre d'action. Malheureusement, à trois semaines de la fin de ce mandat, la République centrafricaine n'a toujours pas

reçu du Secrétariat une copie du rapport de ladite évaluation. La mention de ce rapport dans les déclarations de certains membres suppose de sa disponibilité ; alors peut-être qu'il serait temps de le partager avec la République centrafricaine, sauf à penser que la République centrafricaine n'a pas son mot à dire sur l'éventuel renouvellement de ce mandat et que le Secrétariat souhaite certainement traiter uniquement avec le Conseil de sécurité à cet effet.

Cela traduit une drôle de conception de l'esprit de partenariat avec le pays hôte, prôné par l'accord sur le statut des forces. La République centrafricaine attend ce rapport, qui est important pour nous en vue de la formalisation de notre position. Nous espérons qu'il sera mis à disposition rapidement dans notre langue de travail.

La séance est levée à 11 h 50.